

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT DE
L'HUVEAUNE

SEANCE DU 6 octobre 2016

Nombre de Conseillers
en exercice : 14

L'an deux mille seize et le six octobre à 14 h 00, le
Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la
convocation, sous la Présidence par interim de Monsieur
Maurice REY

N°3

Objet : POLITIQUE MACRODECHETS

PRESENTS : Madame ALZEAL, messieurs FABRE,
SOMA, ROCCHIA, OLLIVIER, AMOUROUX (mandat de
Mme RAVEL), AGOSTINI, COLOMBANI (mandat de Mme
GABRIEL), NEGRETTI, CATTANEO.
EXCUSES : Messieurs ROYER-PERREAUT, REVEST et
RASTELLO.

Monsieur Laurent COLOMBANI, référent « déchets Huveaune » rapporte :

La présence de macro-déchets sur les berges et dans le lit de l'Huveaune et de ses affluents constitue un facteur important d'altération du cadre de vie, en particulièrement sur un certain nombre de secteurs urbanisés et/ou non entretenus. Au-delà, ces **déchets peuvent constituer des embâcles** et entraîner des inondations. Le syndicat, du fait de son implication terrain sur le linéaire de l'Huveaune et de ses affluents, possède une bonne vision des secteurs particulièrement touchés, des principales causes de rejet, des conséquences sur les milieux et les inondations, des sources responsables de l'apport de ces déchets etc. Il est confronté au quotidien à cette problématique et à la complexité de sa gestion du fait du **manque de clarté des compétences** sur cette question. Plus globalement, le traitement de cette thématique est au carrefour de nombre d'aspects : réglementations, responsabilités/compétences administratives, comportements, prévention, nettoyage etc.

A ce jour et à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune, il n'existe **pas de concertation entre les acteurs concernés, qui souvent « se renvoient la balle »**.

Quelques informations complémentaires sont rappelées ci-dessous :

- Le SIBVH assure depuis de nombreuses années un **enlèvement des déchets** sur tout le linéaire de l'Huveaune via un marché d'entretien, dont le budget alloué annuellement est peu à peu remis en question par les élus du SIBVH, du fait de son efficacité sur le traitement pérenne de cette problématique.
- Lors de la **commission ISEF** (information sensibilisation éducation formation) du 11 janvier 2016, un atelier sur la question des macrodéchets a eu lieu, à l'issue duquel la nécessité d'agir dès 2016 est ressortie, ainsi que diverses idées et propositions de partenariats,
- En avril 2016, suite à un **courrier du président du SIBVH au Maire de Marseille** faisant constats de pratiques inquiétantes générant des déchets dans les secteurs de Saint-Menet et de Saint-Marcel, une réunion interservices a eu lieu, et a permis d'identifier la diversité d'acteurs concernés et la

diversité d'actions qui devraient être menées en réponse. Concernant Saint-Menet, le **président du SIBVH a écrit au Préfet** pour lui manifester sa grande inquiétude de l'impact des déchets rejetés en continu sur les milieux, et sur les biens et personnes en cas d'inondations.

- Des **actions de ramassage de déchets par les citoyens** sont organisées périodiquement par des associations, comme par l'association Hunamar depuis les années 2000. Le 23 septembre 2016, le SIBVH a soutenu étroitement une opération collaborative de ramassage de déchets en simultané sur 7 secteurs, et impliquant plus de 600 personnes, et de nombreux partenaires, associatifs, privés, collectivités, établissements de l'éducation nationale etc. Ce type d'actions vise à marquer les esprits et générer un large écho, en affichant une volonté partagée que les pratiques changent.
- Le SIBVH a animé le 20 septembre 2016 une table ronde aux assises régionales de la mer, pour le thème « interface terre-mer » et de laquelle des propositions ont émergé pour alimenter une politique régionale qui pourrait investir ce sujet,
- Diverses autres actions (de terrain, de communication, de réorganisation etc.) sont entreprises sur le territoire.

L'ensemble de ces actions, complémentaires, sont à ce jour globalement insuffisantes et une réflexion en vue d'une action concertée sur ce volet apparaît nécessaire. Comme il apparaît très clairement que cette problématique « déchets » est étroitement liée aux 5 enjeux du contrat de rivière, il est souhaité qu'une réflexion soit menée afin de contribuer au traitement de cette problématique au vu de ces 5 enjeux. Le schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques actuellement mené par le SIBVH va apporter des éléments parmi lesquels une base cartographique des secteurs principalement touchés et des données sur les conséquences sur la qualité des milieux aquatiques et le fonctionnement des cours d'eau.

Le SIBVH s'est proposé comme porteur d'une action concertée sur ce volet « macrodéchets », dans le but d'impulser une dynamique, en analysant, reprenant, et/ou remettant en question et/ou valorisant et/ou enrichissant et/ou accompagnant les différentes actions cités ci-dessus. Il est proposé s'agira d'aboutir à des propositions concrètes et à leur mise en œuvre des actions prioritaires, ainsi qu'à l'animation entre les acteurs concernés.

Des structures spécialisées sont expertes sur la thématique et l'une d'entre elles sera missionnée par le SIBVH pour conduire la démarche en réponse aux besoins énoncés ci-dessus.

Le SIBVH,

ENTENDU l'exposé de Laurent Colombani, conseiller syndical SIBVH,

VU les documents constitutifs du Contrat de Rivière signé le 28 octobre 2015 (tomes 1, 2 et 3),

VU la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

Considérant

- La légitimité du SIBVH au vu de ses compétences et statuts, de piloter cette action d'impulsion d'une dynamique « macrodéchets » interagissant avec les milieux aquatiques,
- L'inscription au budget de cette action à réaliser sur 2016-2017,
- L'avis favorable de la commission du 8 septembre 2016

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE,

ARTICLE 1 : d'engager « l'étude complémentaire au schéma directeur global des milieux aquatiques sur le volet macro-déchets », action référencée B.4.1 au Contrat de Rivière, en missionnant une assistance à maîtrise d'ouvrage,

ARTICLE 2 : d'autoriser le président du SIBVH à solliciter le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Région et l'Agence de l'Eau pour obtenir des subventions, selon le plan de financement annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT par intérim

Maurice REY



Etude complémentaire au schéma directeur global des milieux aquatiques sur le volet macro-déchets,
action référencée B.4.1 au Contrat de Rivière
Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant global de l'action : 24 000 € TTC

	Taux	Montants estimatifs	
Conseil départemental 13	15%	3 600 €	TTC
Région	15%	3 600 €	TTC
Agence de l'Eau	50%	12 000 €	TTC
Autofinancement SIBVH	20%	4 800 €	TTC
TOTAL ESTIMATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100%	24 000 €	TTC
MONTANT TOTAL ESTIMATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	80%	19 200 €	TTC

